# Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20150911-0000015419-DE

# Acte Certifié exécutoire

Envoi: 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication: 18/09/2015

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de



# Conseil départemental Haut-Rhin

# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

**N°** CP-2015-8-5-1 **Séance du** vendredi 11 septembre 2015

# CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS D'INTERET LOCAL PROGRAMME 2015

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

l'Assemblée

# PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

## **EXCUSES:**

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du Conseil Général du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération n°CG-2014-4-5-1 du Conseil Général du 17 octobre 2014 relative à la fixation de l'enveloppe PIL 2015 et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2015, les Projets d'Intérêt Local,
- VU la délibération n° CG-2014-2-5-2 du 13 mars 2014 relative à la réaffectation des enveloppes PIL entre Territoires de Vie,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

# APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2015, la programmation des aides à attribuer aux communes et structures intercommunales dans le cadre des Projets d'Intérêt Local (PIL) pour 318 projets représentant un montant total de subvention de 5 779 510 € et selon la répartition suivante :

| Territoires de Vie                 | Montant des subventions | Nombre de projets |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Piémont-Val d'Argent, Pays Welche  | 367 639 €               | 32                |
| Colmar, Fecht et Ried              | 1 086 049 €             | 45                |
| Florival, Vignoble, Plaine du Rhin | 458 550 €               | 34                |
| Thur Doller                        | 651 319 €               | 55                |
| Région Mulhousienne                | 1 236 817 €             | 51                |
| Trois Pays                         | 676 170 €               | 40                |
| Sundgau                            | 1 302 966 €             | 61                |
| TOTAL                              | 5 779 510 €             | 318               |

- Précise que le détail des imputations se trouve dans les listes de projets qui figurent en annexe.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité